

Le 15 février 2006

La NAO suite...

Employés/ouvriers

Les dernières propositions de la direction :

- **Mise en place d'un calendrier de revalorisation de la grille des salaires sur 5 ans :**
 - Jun 2006 : pente de 11 % à 15 %
 - Jun 2007 : pente de 15 % à 18 %
 - Jun 2008 : pente de 18 % à 21 %
 - Jun 2009 : pente de 21 % à 23 %
 - Jun 2010 : pente de 23 % à 25 %
- **Augmentation générale au 1er Avril 2006 égale à 1 % des minima de la grille applicable au 1^{er} Juin en fonction de son niveau et de son échelon**
- **Augmentation de la grille au 1er Juin 2006**

GRILLE ACTUELLE	GRILLE AU 01/06/2006	TAUX HORAIRE GRILLE AU 1/06/06	POURCENTAGE
1 A : 1 257,50 €	1 A : 1 280 €	8,17 €	+ 1,79 %
1 B : 1 257,50 €	1 B : 1 290 €	8,24 €	+ 2,58 %
2 A : 1 257,50 €	2 A : 1 290 €	8,24 €	+ 2,58 %
2 B : 1 257,50 €	2 B : 1 300 €	8,30 €	+ 3,38 %
3 A : 1 257,50 €	3 A : 1 320 €	8,43 €	+ 4,97 %
3 B : 1 269,73 €	3 B : 1 340 €	8,56 €	+ 5,53 %
4 A : 1 295,13 €	4 A : 1 380 €	8,81 €	+ 6,55 %
4 B : 1 398,01 €	4 B : 1 470 €	9,39 €	+ 5,15 %

- **Augmentation générale au 1er Octobre 2006 égale à 1 % des minima de la grille applicable au 1^{er} Juin en fonction de son niveau et de son échelon**
- **Conditions de travail** : mise en place d'une étude globale sur le temps partiel dans chaque branche avec l'aide d'un cabinet spécialisé et indépendant et une commission paritaire de suivi.

Encadrement

- **Augmentation de 2,5 % de la masse salariale**, avec pour ceux qui n'auraient pas eu un minimum de 1,5 %, un entretien obligatoire avec la hiérarchie pour motiver explicitement cette décision

Grille employés/ouvriers

Ces propositions la direction vont dans le sens des revendications de la CFDT sur la revalorisation de la grille de salaires. C'est une décision positive. Nous estimons que cette grille impactera directement 70 à 80 % des salariés de la catégorie employés/ouvriers.

Pour la majorité des salariés de la catégorie employés/ouvriers, ces augmentations liées à la revalorisation de la grille sont satisfaisantes.

Augmentation générale employés/ouvriers

Cette proposition définitive de la Direction permet à tous les employés d'avoir une augmentation générale un peu au dessus de l'inflation.

L'équipe de négociation CFDT

Estime que les avancées faites par la direction sont proches de nos dernières revendications.

Le minima d'augmentation générale de 2 % pour les salariés non impactés par la grille est atteint. En revanche l'application de la grille reste sur 5 ans, mais avec une possibilité de révision chaque année dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire.

Tous les adhérents et sections vont être appelés à se prononcer rapidement (avant le lundi 20 février) sur ces propositions, afin de savoir si notre organisation engage sa signature.

